



Saisie immobilière et vente amiable

Par **Poerava**, le **03/03/2022** à **09:42**

Bonjour

Ma question concerne une saisie immobilière en cours.

Lots de l'audience d'orientation j'ai demandé la vente amiable de mon bien en présentant le compromis de vente au juge. Le créancier est d'accord.

Le juge a fixé une date au 28 avril pour donner sa réponse et le notaire a fixé une date de signature au 18 avril.

Peut-on régulariser la vente avant cette audience où dois-je attendre? Puis-je contacter le juge par écrit pour lui demander un accord avant cette date?

En vous remerciant pour votre aide.

Par **youris**, le **03/03/2022** à **10:31**

bonjour,

vous ne pouviez pas mettre en vente le bien sans avoir l'accord du juge pour la vente amiable de votre bien.

vous demandez au notaire de repousser la date de signature de l'acte authentique.

un "compromis" a-t-il été signé avec votre acquéreur ?

salutations

Par **Poerava**, le **03/03/2022** à **11:24**

Merci pour votre réponse. Oui le compromis signé a été présenté au juge lors de l'audience d'orientation.

Cependant en fixant la date de sa réponse il a dit avec chance la signature sera faite. Donc j'ai eu un doute.